PREVISUD
Organisme de formation en prévention · Audit · Conseil
Certifié Qualiopi · Actions de formation

E2-R Recyclage habilitation électrique H0(V) BS BE Manœuvre

Maintien des compétences — Interventions élémentaires et manœuvres BT — Recyclage — NF C 18-510 — Inter / Intra-entreprise

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
10h30	1,5 jour	Titulaires BS / BE Manœuvre	10 personnes	Habilitation BS / BE Man.	Inter / Intra

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Actualiser ses connaissances sur les dangers de l'électricité et les mesures de prévention
- Intégrer les évolutions réglementaires et normatives intervenues depuis la formation précédente
- Situer ses opérations dans les limites des symboles B0, H0(V), BS et BE Manœuvre
- Réaliser à nouveau en sécurité une intervention élémentaire BS et des manœuvres BE
- Analyser ses pratiques à partir des situations rencontrées depuis la dernière formation
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Déroulé pédagogique

Durée	Phase	Contenu	Méthode
Jour 1 — 7 heures			
30 min	Accueil	Présentation, retour d'expérience des stagiaires (incidents, situations vécues), objectifs et déroulé, QCM de positionnement	Participatif, QCM
1h00	Rappels fondamentaux	Grandeurs électriques, domaines de tension, dangers de l'électricité et effets du courant sur le corps humain	Exposé interactif
1h30	Réglementation et symboles	Évolutions réglementaires et normatives (décret n° 2025-355, NF C 18-510 et ses amendements). Symboles et rôles B0 - H0(V), BS, BE Manœuvre, titre d'habilitation, carnet de prescriptions	Exposé, étude de titres d'habilitation
1h00	Zones et protections	Zones d'environnement électrique, distances, balisage. Classes de matériel, indices de protection, EPI et EPC, vérificateur d'absence de tension	Exposé illustré, manipulation
1h00	Intervention BS	Opérations autorisées, mise en sécurité (séparation, condamnation, vérification d'absence de tension), instructions et documents	Exposé, démonstration sur platine
1h00	Manœuvres BE	Manœuvres d'exploitation, de consignation et d'urgence, appareillage BT, échanges avec le chargé d'exploitation électrique	Exposé, démonstration
1h00	Mises en situation	Exercices pratiques sur platines pédagogiques ou en situation de travail sur site	Mises en situation
Jour 2 — 3 heures 30			
30 min	Accident et incendie	Conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique	Exposé, échanges
1h30	Évaluation pratique	Mises en situation évaluées individuellement : mise en sécurité, intervention élémentaire, manœuvres	Mises en situation, grille d'observation

Durée	Phase	Contenu	Méthode
1h00	Évaluation théorique	QCM de fin de formation et correction collective	QCM individuel
30 min	Bilan	Restitution individuelle, remise du carnet de prescriptions actualisé, questionnaire de satisfaction	Échanges
10h30	TOTAL		

Pauses hors temps de formation. Recyclage réservé aux titulaires d'une habilitation BS et/ou BE Manœuvre obtenue après une formation initiale, justificatif à fournir à l'inscription. À l'issue de la formation, PREVISUD transmet à l'employeur, pour chaque stagiaire, un avis favorable ou défavorable et les symboles d'habilitation proposés, conformément à la norme NF C 18-510. La formation ne vaut pas habilitation : le titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur (art. R.4544-10). Lorsque l'habilitation autorise des opérations au voisinage de pièces nues sous tension, sa validité est subordonnée à la détention par le travailleur d'une attestation d'absence de contre-indications médicales (art. R.4544-10 et R.4544-11-1, décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, en vigueur depuis le 1er octobre 2025).

Moyens pédagogiques

- Support de présentation illustré, extraits de la norme NF C 18-510 et de la brochure INRS ED 6127.
- Platines pédagogiques et matériel électrique de démonstration (appareillage BT, maquettes).
- Équipements de protection individuelle et collective : gants isolants, écran facial, vérificateur d'absence de tension, cadenas et dispositifs de condamnation, matériel de balisage.
- QCM de positionnement et QCM de fin de formation issus de la banque de questions PREVISUD (public H0 - BE Manœuvre - BS), grille d'évaluation pratique individuelle.
- Livret mémento sur l'habilitation électrique remis à chaque stagiaire, faisant office de carnet de prescriptions selon la norme NF C 18-510.

Profil formateur

Profil formateur

Formateur en prévention du risque électrique, justifiant d'une expérience professionnelle significative en électricité et d'une pratique régulière de l'animation de formations à l'habilitation électrique en entreprise. Maîtrise de la norme NF C 18-510 (édition 2012, amendements A1 et A2) et des articles R.4544-1 et suivants du Code du travail.

Suivi administratif

Modalités d'évaluation et suivi

Prérequis vérifié à l'inscription : justificatif de la formation initiale BS / BE Manœuvre (attestation ou titre d'habilitation).
Évaluation théorique : QCM de positionnement en début de formation et QCM de fin de formation (banque de questions PREVISUD, public H0 - BE Manœuvre - BS), corrigé avec les stagiaires.
Évaluation pratique individuelle lors des mises en situation, sur grille d'observation par symbole visé.
À l'issue de la formation, PREVISUD transmet à l'employeur, pour chaque stagiaire, un avis favorable ou défavorable et les symboles d'habilitation proposés, conformément à la norme NF C 18-510. La formation ne vaut pas habilitation : le titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur (art. R.4544-10).
Lorsque l'habilitation autorise des opérations au voisinage de pièces nues sous tension, sa validité est subordonnée à la détention par le travailleur d'une attestation d'absence de contre-indications médicales (art. R.4544-10 et R.4544-11-1, décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, en vigueur depuis le 1er octobre 2025).
Recyclage recommandé tous les 3 ans par la norme NF C 18-510, et chaque fois que nécessaire : changement de fonction ou d'employeur, interruption prolongée de la pratique, évolution des installations ou des méthodes de travail, restriction médicale (INRS ED 6127).
Certificat de réalisation. Feuille d'émargement signée par demi-journée par chaque stagiaire et le formateur. Questionnaire de satisfaction remis en fin de formation. Formation déclarée au passeport de prévention du stagiaire selon les modalités en vigueur.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.

Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.

La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d’inscription et délais d’accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4544-1 et suivants du Code du travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, modifiés par le décret n° 2025-355 du 18 avril 2025) · Arrêté du 26 avril 2012 (normes applicables aux opérations sur les installations électriques) · Norme NF C 18-510 (2012), amendements A1 et A2 — compilation de juin 2023 · INRS ED 6127 « L'habilitation électrique » · Exonéré de TVA (Art. 261-4-4° CGI)